

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 656

AMENDEMENT

présenté par

Mme Ronceret, Mme Brulebois, M. Pierre Cazeneuve, M. Cormier-Bouligeon, Mme Delpech,
M. Frébault, M. Huyghe, Mme Ibled, M. Kasbarian, Mme Lemoine, Mme Missoffe, M. Rodwell,
M. Sorre, Mme Spillebout, Mme Thevenot, Mme Vidal, Mme Yadan, M. Bazin, M. Boucard,
Mme Fruchon, Mme Minard, M. Blanchard, M. Bouyx, Mme Piron, Mme Poussier-Winsback,
M. Mazaury, M. Naegelen, M. Daubié, Mme Lingemann et Mme Morel

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 DUODECIES, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de
l'Assemblée nationale.